

REPUBLIQUE FRANÇAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024-09-25-002

Séance du 25 septembre 2024

Date de convocation : 18 septembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 18 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	P		Carine MOUSTAUD	A	R. BERTRAND
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	A	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	A	F. CREVOLA	Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	A. FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	L. RAVEROT
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	A	C. GUILLEMOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Anne PIRAT

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 20

Pouvoirs : 5

Quorum : 14

**Objet : Recensement 2025**

Rapporteur : Franck GENILLON, Conseiller municipal et Maire délégué de Cordieux

Franck GENILLON, Conseiller municipal et Maire délégué de Cordieux, rappelle à l'assemblée que les Communes sont en charge des opérations de recensement. La campagne se fait tous les 5 ans et concerne tous les logements. En 2025, la collecte auprès des habitants aura lieu du jeudi 16 janvier au samedi 22 février 2025. Une communication sera faite sur les différents supports municipaux afin d'en avertir la population. Ces opérations nécessitent de nommer un coordonnateur du recensement et un coordonnateur suppléant chargés de la préparation, du management des agents recenseurs et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Il convient également de recruter des agents recenseurs qui seront spécifiquement rémunérés pour cette mission. En accord avec les préconisations de l'INSEE, dix-sept agents recenseurs vacataires seront recrutés

La campagne de recensement se décompose comme suit :

- 2 demi-journées de formation début janvier
- Environ une journée et demi pour la tournée de reconnaissance,
- Un peu plus de 5 semaines de collecte chez les habitants du lundi au samedi et particulièrement le week-end, hebdomadaire en mairie,
- Clôture des opérations de recensement.

Acquiescement en préfecture  
001-210102620-20240925-2024-09-25-002-DE  
Date de réception préfecture : 26/09/2024

Les agents recenseurs devront donc être disponibles du 06 janvier 2025 au 28 février 2025.

Il est proposé de fixer leur rémunération selon le dispositif suivant :

- Demi-journée de formation : 35€ nets forfaitaires,
- Tournée de reconnaissance : 150€ nets forfaitaires,
- Feuille de logement enquête : 2€ nets par feuille,
- Bulletin individuel : 1€ net par bulletin individuel rempli,
- Feuille de logement non enquêté (vacant, occasionnel ou secondaire) : 2€ nets,
- Indemnité de frais de déplacement : 100€ nets forfaitaires

A titre indicatif, un agent recenseur devrait percevoir environ 1500€ nets pour l'ensemble des travaux liés au recensement. Ce montant varie en fonction du nombre de logements par district (15 districts de 96 logements à 290 logements)

Le salaire est versé en une seule fois à l'issue de la campagne, soit à la fin du mois de mars 2025.

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- Donne délégation à Madame La Maire pour l'organisation des opérations de recensement de la campagne 2025
- Autorise madame La maire à procéder au recrutement des agents recenseurs
- Approuve le dispositif de rémunération des vacations « agents recenseurs » tel que présenté
- Indique que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme

Je certifie que le présent acte

a été publié ou notifié selon

les règlements en vigueur

La Maire, Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20240925-2024-09-25-002-DE  
Date de réception préfecture : 26/09/2024